

Th. Boccon-Gibod & C. Gabrielli (dir.), *Normes, institutions et régulation publique*, Paris, Hermann, 2015.

## *Tables des matières*

Préface, par Jean-François KERVÉGAN

Introduction par Thomas BOCCON-GIBOD et Caterina GABRIELLI : *La régulation et les fondements sociaux des normes instituées*

### **Première partie : Les logiques contemporaines de la régulation**

#### 1) Analyse des normes contemporaines de régulation

I. Emmanuel D'HOMBRES, *L'histoire du concept de régulation dans le débat continuité vs. discontinuité entre libéralisme et néolibéralisme*

II. Emmanuel PICAUVET, *Gouvernance et normes : entre l'autorité et la réflexivité*

III. Vincent BOURDEAU, *Civiliser l'économie : régulation par l'estime et néorépublicanisme*

IV. Daniel BENAMOUZIG, *La régulation comme processus d'institutionnalisation. Les agences sanitaires en France et en Europe*

#### 2) Sur le droit public de la régulation économique

V. Régis LANNEAU, *Penser l'efficacité des régulations juridiques, quelques problèmes épistémologiques*

VI. Paul-Anthelme ADÈLE, *Les normes juridiques de régulation des dépenses d'assurance maladie*

VII. Jacques CHEVALLIER, *Régulation et service public*

### **Deuxième partie : Des normes sociales aux institutions publiques**

#### 1) L'ontologie des normes instituées et leur analyse critique

VIII. Élodie DJORDJEVIC, *L'institution de la raison : esprit objectif et normativité rationnelle chez Hegel*

IX. Éva DEBRAY, *Quel rôle pour les normes au sein des sociétés modernes ? La reformulation luhmanienne du problème de la possibilité de l'ordre social au prisme de la notion d'attente*

X. Isabelle AUBERT, *Droit et liberté. D'un motif récurrent dans la théorie critique*

#### 2) Les institutions dans l'analyse des normes juridiques

XI. Éric MILLARD, *Les difficultés conceptuelles de l'institutionnalisme vues depuis les théories de Maurice Hauriou*

XII. Mathieu CARPENTIER, *Normes, interprétation, défaisabilité*

XIII. Massimo LA TORRE, *Le droit naturel, le positivisme juridique et la place du droit comme institution*